

## SOCIÉTÉ MINIÈRE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE exploitations aurifères en Côte-d'Ivoire

(Archives commerciales de la France, 20 avril 1901, p. 487)

Paris. — Formation. — S.A. dite Société minière de l'Afrique occidentale, 9, Boudreau. — 30 ans. — 0,2 MF. — 25 mars 1901. — *Droit*.

---

Société minière de l'Afrique occidentale  
(Société d'études coloniales de Belgique,  
*Recueil des sociétés coloniales et maritimes*, 1902)

Siège social : Paris, rue Boudreau, 9.

Administrateurs : MM. Alfred Angeli, Henri Bousquet [de la Banque Gunzbourg], Pierre d'Espagnat, de Gunzburg [banquier à Paris], John Hendriks, Bento y Vieira [de la Baoulé (Ivory Coast) Consolidated Mines ; se retrouve en 1903 avec H. Bousquet au conseil de la Kokumbo, en Côte-d'Ivoire].

Objet : la recherche, l'étude et l'obtention de concessions minières et autres, situées en une partie quelconque du globe et notamment dans l'Afrique occidentale, la mise en valeur des dites concessions et leur exploitation éventuelle, soit par elle-même, soit par la constitution de sociétés filiales, soit par l'union avec d'autres sociétés, sous quelque titre que ce soit ; toutes opérations immobilières, financières, industrielles et commerciales pouvant se rattacher aux objets ci-dessus.

Capital : 200.000 francs, divisé en 2.000 actions de 100 francs chacune, entièrement souscrites et libérées intégralement.

Il est créé 4.000 parts bénéficiaires, sans fixation de valeur nominale. Sur ces 4.000 parts, 2.000 sont attribuées au fondateur, M. d'Espagnat, en rémunération des études et travaux auxquels il s'est livré en vue de la constitution de la société, ainsi que de l'apport qu'il s'est engagé à faire à la société de tous permis, concessions ou contrats afférents à l'objet social dont il poursuit ou peut rechercher l'octroi. Les 2.000 de surplus reviennent aux propriétaires des 2.000 actions composant le capital social primitif, au prorata des actions possédées par chacun d'eux.

Répartition : Sur les bénéfices nets, il est prélevé : 5 p. c. pour la réserve légale ; un intérêt de 8 p. c. sur le montant du capital dont les actions sont libérées. Le surplus, après prélèvement de la portion des bénéfices que l'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration, jugera utile d'affecter à des amortissements ou réserves supplémentaires ; 10 p. c. au conseil d'administration ; 50 p. c. à toutes les actions à titre de dividende, et 40 p. c. aux parts bénéficiaires.

---

(Archives commerciales de la France, 22 janvier 1902)

Paris.— Modification. — Société anonyme, dite SOCIÉTÉ MINIÈRE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE, 19, Boudreau. — Transfert du siège, 5, Mogador. — 26 déc. 1901. — *Droit*.

---

Une interview de M. Pierre d'Espagnat

---

SUR L'OR À LA CÔTE-D'IVOIRE

par Francis Laur

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1902, p. 148-149)

On sait que M. Pierre d'Espagnat est un des explorateurs les plus qualifiés de la Côte-d'Ivoire.

C'est un homme jeune, d'allure énergique et singulièrement affinée et intelligente.

Ns avons été le voir au siège de la Soc. minière de l'Afrique occidentale, 5, rue Mogador, et l'avons trouvé au milieu des cartes de la Côte-d'Ivoire, entouré des souvenirs de Binger et des autres explorateurs de ce pays.

Une carte récemment publiée par M. A.-J. Bourdariat <sup>1</sup>, avec tous les permis de recherches et d'exploration déjà accordés par le gouvernement français ou sollicités de lui, complète ce que je pourrais appeler le « milieu », et j'entre immédiatement dans le vif du sujet en demandant brusquement à mon jeune interlocuteur :

— Y a-t-il de l'or à la Côte-d'Ivoire ?

— Oui et non ! me répond finement M. d'Espagnat. Oui si l'on veut dire qu'il y a des filons aurifères payants dans la Côte-d'Ivoire.

Non, si l'on pense qu'il y a des mines ouvertes, en rendement, et peut-être le fameux conglomérat comme au Transvaal.

Je fis mine d'interrompre :

— En effet, je sais... Chacun, à l'heure actuelle, prétend en posséder sur ses « terres ». Les cervelles st congestionnées, hallucinées par le radieux « banket ». On se fâche même si vous risquez un doute ; on produit fébrilement des prises d'essai.

Tt cela me laisse froid. Je n'ai encore aucune preuve. J'entends dire par là que, sans nier, ce qui serait absurde, les possibilités de découverte, je n'ai encore jusqu'ici reçu personnellement aucun témoignage assez irréfragable, assez concomitant avec ce que je connais du pays, pour représenter à mes yeux un certificat d'origine. Je ne demande, au surplus, qu'à être converti.

Sans doute les Anglais ont-ils rencontré un petit rand à Tawka ou plutôt, prêtant enfin attention aux travaux déjà anciens de Dahse, de Gumbel, ils se remettent aujourd'hui à exploiter la ligne de conglomérats ouverte fructueusement, voici vingt-sept ans, par notre compatriote Bonnat. Vous entendez : vingt-sept ans. À ce moment, on ne songeait guère au vrai Rand transvaalien que le coup de pioche des frères Struben devait exhumer en 1882.

Malgré tout, celui de Takwa est encore fort mal connu. Les sondages ont donné des résultats contradictoires. Où va le filon ? En cuvette, c'est bien vite dit. Qui sait si la théorie séduisante de M. Bourdariat ne se vérifiera pas : d'une grande faille rejetant le filon bien au delà de points où l'on cherche actuellement... Quant à la direction générale N.-E.-S.-O., elle ne semble pas, vs l'avouerez, précisément favorable à un prolongement en Côte-d'Ivoire.

Il faut vs dire ensuite que notre colonie paraît se prêter en somme assez peu à l'exploitation des placers. C'est un pays plat ou simplement mamelonné, avec des

---

<sup>1</sup> Alexandre Joseph Bourdariat (1869-1940) : ingénieur ECP, directeur de la Compagnie coloniale de Madagascar (1902-1919). Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Coloniale\\_de\\_Madagascar.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Coloniale_de_Madagascar.pdf)

rivières perpendiculaires à la côte, de biefs et de rapides alternés. Il sera bien difficile d'y trouver qq part les 60 ou 80 m. de différence de niveau p. exploiter hydrauliquement un placer et y trouver l'écoulement des eaux ayant travaillé.

Les montagnes de Kong, ou les coteaux auxquels on a donné ce nom pompeux, st situés à 200 km de la côte, et il n'y a guère d'or reconnu dans la région avoisinante.

D'autre part, une grande somme de recherches s'est, pour diverses raisons, localisée jusqu'ici dans la partie orientale de la colonie enserrée entre le fleuve de Grand-Bassam ou Comoé et la frontière anglaise à l'est. Il y a là un territoire de 3.500 km<sup>2</sup> qui, j'en ai peur, sera singulièrement réduit par le cours du fleuve si, comme tout le fait supposer, au lieu d'aller nord-sud, parallèlement à la frontière anglaise, il incline au contraire du côté de ladite frontière ; de la sorte, au lieu d'avoir un terrain situé entre deux parallèles, nous obtenons une surface sensiblement angulaire, cad comprise entre deux droites qui tendent à se rejoindre.

Nombre de concessions minières accordées étant tassées dans cet angle et ayant été données sous la forme de périmètres circulaires autour d'un pt, il est possible que ces cercles chevauchent les uns sur les autres, le terrain concédé étant plus grand que le terrain réel.

En résumé, il y a de l'or certainement dans les filons quartzeux de la Côte-d'Ivoire, mais on sera assez vite en exploitation souterraine dans ce pays, et probablement en épuisement à cause de la nature du sol superficielle et peut-être du sous-sol.

J'estime néanmoins que certains résultats déjà acquis légitiment des espérances tt particulièrement brillantes. Ne les hypothéquons pas trop vite et puisons-y seulement de la vaillance joyeuse et de l'entrain pour aller plus à fond. Travaillons avant de crier au miracle. Notre colonie est peu connue encore. Elle est couverte dans sa plus grande partie d'une forêt immense indiquée sur la carte du colonel Marchand (et M. d'Espagnat me montre la belle carte du vaillant explorateur), et il est très difficile d'explorer méthodiquement une forêt.

Néanmoins, plus de deux cents concessionnaires ou permissionnaires sont en ce moment en train de creuser le problème et les mines ; nul doute qu'avant peu, on ait des notions plus définitives. La seule chose que je puisse vous dire sur la nature de l'or, la teneur, etc., est la suivante (mais veuillez ne pas oublier qu'il s'agit d'une opinion personnelle) : Vous me demandez si, balance ainsi établie du pour et du contre — il y aurait bien des choses à ajouter —, je crois à l'avenir de la Côte-d'Ivoire. Et je vous réponds, avec calme, comme vous pouvez le constater, mais très délibérément aussi : Oui, j'y crois. Si mes appréciations de tout à l'heure furent réservées, c'est par horreur native de l'outrance et de l'hyperbole, et pour bien marquer mon instinct « conservateur » dans le large et noble sens que les Anglais attachent à ce mot.

Le bluff se paye tôt ou tard, et puis la réalité est vraiment assez belle. Aussi confiant j'étais en 1895, lorsque, le premier après Binger, j'ai prédit l'avenir de ce pays et essayé, dans la *Revue des Deux-Mondes*, d'attirer l'attention française sur une vague Côte-d'Ivoire à laquelle personne ne pensait, aussi tranquillement convaincu que vous me voyez aujourd'hui.

.....

---

1902 (mai) : apport d'actifs à la BAOULÉ (Ivory Coast) CONSOLIDATED MINES Ltd  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Baoule\\_Ivory\\_Coast.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Baoule_Ivory_Coast.pdf)

---

NÉCROLOGIE  
Pierre d'Espagnat

(*Le Temps*, 8 août 1902)

On annonce la mort de M. Pierre d'Espagnat, qui a succombé à la fièvre jaune au cours d'un voyage à la Côte-d'Ivoire.

M. d'Espagnat avait, à plusieurs reprises, parcouru la Côte-d'Ivoire et il en avait rapporté de belles études qui avaient paru dans la *Revue des Deux-Mondes*. Plus tard, il publia un livre : *Jours de Guinée*.

Il était devenu administrateur délégué de la Société minière de l'Afrique occidentale. C'est au cours d'un voyage qu'il faisait pour surveiller les intérêts de cette société que la mort l'a frappé.

---

#### NÉCROLOGIE

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 août 1902, p. 1008)

.....  
Il avait été notre collaborateur à *l'Écho des mines*.

Nous adressons à sa famille nos plus sincères condoléances

---

#### Côte-d'Ivoire

(*La Dépêche coloniale*, 4 novembre 1902)

M. Auguste Bernard, directeur de la Société minière de l'Afrique occidentale, s'embarquera le 5 novembre à Marseille, à destination de Grand-Bassam. M. Bernard inspectera les concessions de la Société et procédera à la première organisation de la Société.

---

#### Service pour le repos de l'âme

(*Le Journal des débats*, 23 novembre 1902)

Lundi sera célébré, à dix heures du matin, en l'église Saint-François-de-Sales, rue Brémontier, un service pour le repos de l'âme de M. Joseph d'Espagnat, administrateur délégué de la Société minière de l'Afrique occidentale, décédé à Eloka, près Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) le 2 août 1902, à l'âge de trente-trois ans.

---

(*Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris*, 1902)

M. Auguste Bernard a été nommé directeur à Grand-Bassam de la Société minière de l'Afrique occidentale.

---

#### SOCIÉTÉ MINIÈRE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Société anonyme constituée à Paris le 15 mars 1901

(*Le Moniteur des colonies*, *La Côte-d'Ivoire*, 1903)

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Soc.\\_auriferes\\_CI-1903.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Soc._auriferes_CI-1903.pdf)

Capital : 200.000 francs, divisé en 2.000 actions de 100 francs, souscrites en numéraire et libérées de moitié.

(4.000 parts bénéficiaires, dont 2.000 attribuées à M. d'Espagnat, fondateur, et 2.000 données en prime aux souscripteurs des 2.000 actions. Ces parts ont droit à 40 % des bénéfices nets après prélèvement de 8 % au capital versé).

Objet : recherche, obtention et mise en valeur de concessions minières et autres en Afrique.

Concessions : divers permis miniers.

Conseil d'administration : MM. [John] Hendriks (président), [Henri] Bousquet (adm. dél.), [Alfred] Angeli, Bento y Vieira, [Henri] Prodhomme <sup>2</sup> et [Jules] Silvain <sup>3</sup>.

Commissaires : MM. Hérissant et Henriquez <sup>4</sup>.

Siège social : 5, rue Mogador, Paris.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE  
COLONIE DE LA CÔTE D'IVOIRE  
(*Journal officiel de la République française*, 15 février 1904)  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Ruee\\_vers\\_or\\_ivoirien.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Ruee_vers_or_ivoirien.pdf)

Renseignements statistiques concernant les permis d'exploration, de recherches et d'exploitation minières dans la colonie jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1903 par application du décret du 6 juillet 1899.

3<sup>o</sup> ÉTAT DES CESSIONS DE PERMIS DE RECHERCHES

N° dossier	Surface (hect.)	CONCESSIONNAIRES	Date de délivrance (valables 2 ans)	CESSIONNAIRES	Date de cession
93	4.000	G. Westphal	26 nov. 1901	<a href="#">Soc. minière de l'Afrique occidentale</a>	15 fév. 1902

<sup>2</sup> Henri Prodhomme : directeur du Belgian Mining Trust of South Africa, Limited. On le retrouve, entre autres, à la Baoulé et à la Compagnie industrielle du Platine.

<sup>3</sup> Jules Silvain (1856-1922) : négociant, administrateur de diverses affaires, dont la Baoulé et la Kokumbo, descendantes de la Société minière de l'Afrique occidentale, et la Compagnie forestière Sangha-Oubangui. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/CFSO.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/CFSO.pdf)

Chevalier (1902), puis officier (1919) de la Légion d'honneur.

<sup>4</sup> Marc-Jules Henriquez (1866-1936) : marié à Eugénie Braunstein. Dont Georges et André Henriquez, du groupe Financière du Congo. Journaliste orienté vers les questions minières (*Revue sud-africaine*, etc.), puis représentant de la Banque Jacques Gunzburg dans de nombreuses sociétés, d'abord comme commissaire aux comptes : Société minière de l'Afrique occidentale, Tramways de Sedan, Crédit franco-égyptien, Association minière... Puis comme administrateur : Société coloniale pour le commerce et l'industrie (1918), Société auxiliaire de crédit agricole (fév. 1919), Chaudronneries du Nord (mars 1919), Union française de fabriques d'engrais (août 1919), Société industrielle de produits métallurgiques (nov. 1919), Société nord-africaine d'études minières et industrielles (mai 1920), Société commerciale et industrielle des palmeraies africaines (juin 1920), Cie générale des graisses alimentaires (août 1920), Frigorifiques d'Extrême-Orient (sept. 1920), Travaux Publics de Paris (Établissements Dechezleprêtre)(jan. 1921), Cie forestière Sangha-Oubangui, Compagnie agricole de minoterie (1924), Cie commerciale Sangha-Oubangui (1928), Phosphates de Constantine... Avis de décès : *Le Journal des débats*, 27 décembre 1936.

Société minière de l'Afrique Occidentale  
Dissolution  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 novembre 1905)

D'une délibération de l'assemblée générale des actionnaires de cette société, en date du 30 octobre 1905, il appert que ladite société a été dissoute par anticipation à dater du 31 octobre 1905, et que MM. Paul Devoille<sup>5</sup> et Raphaël Consonni, demeurant à Paris, rue de la Victoire, 34, ont été nommés liquidateurs. — *Gazette du Palais*, 11 novembre 1905.

---

Arrêté transférant à la Maison Salagna, la concession provisoire des lots 79 et 81 du plan cadastral de Tiassalé.  
(*Bulletin officiel de la Côte-d'Ivoire*, août 1907)

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA COTE D'IVOIRE,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du Sénégal du 7 septembre 1840, rendue applicable à la Côte-d'Ivoire par décret du 10 mars 1893 ; ensemble le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu le décret du 23 octobre 1904, portant organisation du domaine en Afrique occidentale française ;

Vu l'arrêté local du 26 octobre 1904, réglant les concessions provisoires de terrains du domaine de l'État et les occupations temporaires du domaine public ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1903, accordant, à la Société minière de l'Afrique occidentale la concession provisoire des lots n° 79 et 81 du plan cadastral de Tiassalé ;

Vu l'acte sous seing privé du 6 septembre 1906, par lequel la Société minière de l'Afrique occidentale a cédé à la Maison Salagna & Cie ses droits sur ces terrains ;

Vu la demande de la Société minière de l'Afrique occidentale, tendant au transfert de ces terrains au nom de MM. Salagna et Cie ;

Vu les avis émis par l'Administrateur et le Receveur des domaines ;

Sur le rapport du secrétaire général ;

Le conseil d'administration entendu.

ARRÊTE :

Article premier. — Est transférée à la maison Salagna & Cie, sous réserve de l'exécution des conditions stipulées à l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1903, la concession provisoire des lots n° 79 et 81 du plan cadastral de Tiassalé, accordée à la Société minière de l'Afrique occidentale par l'arrêté précité du 1<sup>er</sup> août 1903.

Art. 2. — Le présent, arrêté sera enregistré, notifié, communiqué et publié partout où besoin sera.

Bingerville, le 25 juillet 1907.

---

<sup>5</sup> Paul Augustin Devoille : marié en 1893 à Marie-Charlotte Postel, institutrice. Il est alors caissier des titres au Crédit Lyonnais. Puis il devient directeur de la Banque Henry Dupont & Cie dont les introductions de titres douteux sont dénoncées en termes fleuris par *La Cocarde*. Administrateur de la Baoule et de la Kokumbo, descendants de la Société minière de l'Afrique occidentale.

Représentant en 1903 de la Banque Hy Dupont au conseil de la Cie générale de mines, à Bruxelles, aux côtés de Jules Silvain, administrateur.

CLOZEL.

